

D.

LA GESTION

Les garanties locatives

Garanties	Durée / Montant	Franchise
Loyers impayés charges et taxes impayés	Durée illimitée AXA : maximum 80 000 € DAS : jusqu'au départ effectif du locataire	SANS
Détériorations immobilières	AXA : maximum 8 000 € HT DAS : maximum 7 700 € TTC	Equivalente au dépôt de garantie versé à l'entrée par le locataire, soit 1 mois de loyer hors charges
Protection juridique	AXA : maximum 5 000 € DAS : plafond de 20 000 € par litige	AXA : Seuil d'intervention de 230 € DAS : Seuil d'intervention de 200 €
Frais de procédures	AXA : maximum 5 000 € DAS : honoraires d'avocat, d'huissier de justice ainsi que les frais annexes de pro- cédures judiciaires pris en charge	SANS
Vacance locative, établie à 6 mois	6 mois de loyer hors charges et taxes	1 mois de loyer HC
Carence locative, établie à 6 mois	6 mois de loyers hors charges et taxes à compter de la date de réception du lot, sans aucune réserve et au terme de la période relative aux intérêts intercalaires (3 mois gestionnaire puis 3 mois promo- teur)	SANS

- Locataire éligible à la GRL : compagnie DAS
- Autres cas : compagnie AXA

Le montant de l'acquisition inclut

Un produit packagé :

- Frais de notaire
- Frais de prêt (maxi 2 % du prix de vente)
- Frais de dossier bancaire (maximum 600 €)
- Frais de procuration (maximum 100 €)
- Intérêts intercalaires (limité à 2 % / an du prix de vente et ensuite au prorata temporis jusqu'à la livraison)